

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 4 août 2021

modifiant l'arrêté du 27 juillet 2021 portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités de sciences de gestion pour l'année 2021

NOR : ESRH2124082A

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et notamment son article 49-2 ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2021 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour le concours national d'agrégation pour l'année 2021/2022 ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2021 portant nomination de la présidente du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline sciences de gestion ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités de sciences de gestion pour l'année 2021 ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 27 juillet 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de : Mme Véronique DES GARETS, professeur des universités à l'université d'Orléans, présidente du jury,

Lire : Mme Véronique DES GARETS, professeure des universités à l'université de Tours, présidente du jury,

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

04 AOUT 2021

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation, et par délégation
La cheffe de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines

Florence DUBO